

Le virement électronique, c'est simple et avantageux!

- Économisez temps et argent en virant des fonds dans un contrat d'épargne iA en utilisant la plateforme de paiement en ligne de votre institution financière
- Les virements seront déposés selon les directives d'investissement au contrat



1

Vous connecter

Vous connecter au site Web de votre institution bancaire.

2

Ajouter iA

Ajouter « Industrielle Alliance, Assurance et services financiers » ou Industrielle AI. Assu et serv fin » aux fournisseurs.*

3

Numéro de référence

Indiquer le numéro de référence. Il s'agit du préfixe « RI » suivi du numéro de votre contrat. Votre numéro de contrat se trouve en haut à droite de votre relevé d'investissement ou dans l'Espace client.

4

Montant désiré

Indiquer le montant désiré et procéder au virement.**

Renseignements supplémentaires

Vous pouvez verser des cotisations dans les types de produits suivants :

- REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite)
- CELI (comptes d'épargne libre d'impôt)
- REEE (régimes enregistrés d'épargne-études)
- Contrats non enregistrés

Les virements électroniques peuvent être faits après que votre contrat a été émis et qu'un numéro de contrat vous a été donné (numéro de 10 chiffres qui commence par 08 ou 18). Il est impossible d'effectuer des virements électroniques dans un contrat qui n'a pas encore été établi.

Des questions?

Pour toute question, communiquer avec votre conseiller ou avec l'un de nos spécialistes en relations clients par téléphone, au 1 844 442-4636, ou par courriel, à l'adresse epargne@ia.ca.

* L'appellation peut différer selon l'institution bancaire.

** Le montant minimum est de 25 \$ par virement.